

Instances syndicales de novembre 2022



Parc naturel régional du Vexin français

BUREAU SYNDICAL COMITE SYNDICAL

Séances du 28 novembre 2022



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI





Parc naturel régional du Vexin français

COMITE SYNDICAL

Séance du 28 novembre 2022



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI





COMITE SYNDICAL 28 novembre 2022 à 20h

ORDRE DU JOUR

Présentation de l'étude sur la pollution lumineuse	104
1. Adoption du Procès-verbal du 30 juin 2022	105
2. Compte-rendu des décisions prises par le Président	117
3. Projet de décision modificative n°1 – budget primitif - Année 2022	122
4. Débat d'orientations budgétaires 2023	124
5. Création, suppression et modification de postes	126
6. Défraiement membres du Comité scientifique	128
7. Mise à disposition et location des locaux du pôle éco-construction à Vigny	130
8. Adoption des fiches d'opération :	132
▪ Aide aux communes et particuliers pour le maintien et la restauration des trames écologiques	
▪ Soutien au développement du Conseil en Energie Partagé	
▪ Amélioration énergétique des bâtiments publics et privés	
▪ Développement de filières locales d'éco-construction et rénovation du bâti	
▪ Aménagements paysagers ruraux et jardins partagés	
▪ Restauration des murs et façades et du petit patrimoine rural	
▪ Signalétique d'intérêt local	
▪ Aide au développement des équipements et des services adaptés aux différentes pratiques de randonnée (<i>Publics et Privés</i>)	
▪ Opération collective de modernisation de l'artisanat - volet investissement	
▪ Aide aux investissements pour les Tiers-lieux	
▪ Aide pour la commercialisation des produits locaux subvention	
▪ Soutien aux initiatives culturelles	
▪ Actions éducatives en direction du jeune public	
▪ Poursuite de la création des outils pédagogiques « Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine »	
▪ Musée du Vexin français - Mise en lumière et son des salles d'exposition temporaire et acquisition de matériel événementiel	
▪ Communication	
9. Action liée à la révision de la Charte du Parc naturel régional du Vexin français – Budget 2023	165
10. Convention de financement et de partenariat entre le Conseil départemental du Val d'Oise et le Parc naturel régional du Vexin français pour l'année 2023	170
11. Nouvelles aides économiques	191
12. Désignation des représentants à la commission des Marchés Publics	193

13. Renouveaulement du Label Pays d'Art et d'Histoire	195
14. Convention de partenariats avec les structures qui accompagnent les projets éducatifs en éducation à l'environnement et éducation artistiques du Parc naturel régional du Vexin français	199
15. Retour sur la visite des rapporteurs du Conseil national de la protection de la nature (CNP) et de la Fédération nationale des parcs naturels régionaux de France (FN PNR) et pistes d'évolutions du projet de Charte Horizon 2040 (restitution orale)	229
16. Questions diverses	230

Comité syndical



Parc naturel régional du Vexin français

Présentation de l'étude sur la pollution lumineuse



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



Comité syndical



Parc naturel régional du Vexin français

Adoption du Procès-verbal du 30 juin 2022



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI





PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
Séance du 30 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à vingt heures trente s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le 27 juin 2022, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc (quorum non atteint le 27 juin 2022).

	Comité syndical
Nombre de membres en exercice	127
Nombre de membres présents	48
Nombre de membres ayant pouvoir	4
Nombre de votants	52

Etaient présents :

Collège de la Région

Jean-François RENARD

Collège des Départements

Thomas VATEL, Cécile DUMOULIN

Collège des Communes

Amélie BARACH, Béatrice BELABBAS, Serge BILLOUE, Cédric CHIEPPERIN, Cécile COLLEAU, Michel CHIALVO, Emmanuel COUESNON, Laurent CUDEY, Nathalie DELAHAYE, Laurent DE GAULLE, Denys DE MAGNITOT, Nicolas DE MAISTRE, Emeric DE ROBIEN, Marie-Thérèse DUCHENE, Elisabeth DUFOUR, Alain DUMAS, Isabelle GALLO-GROSOS, Brigitte GUENERAT, Jean-Pierre GUILLEMOT, Paul HEBRARD, Dominique HERPIN-POULENAT, Philippe HOUDAILLE, Alain ITHEN, Ghislaine JOURNEE, Marc-Olivier LAMBERT, Patrick LANOT, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Lionel LESSAINT, Jean-Pierre LE TELLIER, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Arnaud MARCEL, Marc MICHEL, Adeline NICAULT, Jérémy PENTHER, Dominique PORTE, Patrick PREMEL, Michel RICHARD, Stefan RICHTER, Marie-Madeleine ROTSAERT, Philippe VIARD

Collège des Communautés de Communes

Martine TELLIER, Michel RAZAFIMBELO

Collège des Villes-portes

Néant

Collège des Villes partenaires

Néant

Pouvoirs :

Philippe MERCIER à Dominique PORTE
Jhony BOURGIN à Benjamin DEMAILLY
Pierre VANDEPUTTE à Jérémy PENTHER
Cédric GUILLAUME à Sébastien LAVANCIER

Étaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Thibault HUMBERT, Benoit JIMENEZ, Florence PORTELLI, Ghislaine SENEÉ, Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW

Collège des départements

Pierre-Edouard EON, Anne FROMENTEIL, Nessrine MENHAOUARA, Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL, Guy MULLER

Collège des Communes

Frédéric ALIPRE, Jocelyne AUBE, Martine BAUDIN, Nicolas BELANGE , Isabelle BELY, Alexandre BIENFAIT, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Céline CAPRON, Séverine CHAMPETIER, Philippe DAYOT, Isabelle DECOUTURE, Christophe DEPONT, Olivier DESLANDES, Laura DODEMAN, Paul DUBRAY, Sandrine ELICHABE, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Marc GIROUD, Jérôme GUERIN, Thierry HERBET, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLOM, Olivier HUE, Nathalie HUGAULT, Claire JARRAUD, Thierry LADREYT, Béatrice LEDESERT, Philippe LEMOINE, Grégory LEOST, Jean-Jacques LETAILLER, Julie MARFAING, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Stéphane NEGRERIE, Claude NOEL, Jérôme OLIVIER, Jean-François PANTHOU, Martine PANTIC, Guy PARIS, Luc PUECH D'ALISSAC, Michel RAYROLE, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER, Denis SARGERET, Liliane ROVEZ, Joëlle VALENCHON, Alexandre VALGRES, Frédéric VERHAEGEN, Ali YOUNSI,

Collège des Communautés de Communes

Florence DUFOIX, Capucine FAIVRE, Bernard LE BON, Jérôme LEPLAT

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT, Alain GUILLON

Collège des Villes-portes

Céline AZZOPARDI, Monique LEFBVRE, Alain FLORIN, Suzanne JAUNET, Ergin MEMISOGLU

I – RECONSTITUTION DU BUREAU SYNDICAL

Le Comité syndical prend acte de l'élection de Sébastien LAVANCIER, en tant que représentant du collège des Yvelines au Bureau syndical du Parc ;

Le Bureau syndical est ainsi reconstitué :

Collège des Communes :

Emeric DE ROBIEN, commune de Saily,
Cédric GUILLAUME, commune de Juziers,
Sébastien LAVANCIER, commune de Follainville-Dennemont,
Christophe DEPONT, commune de Saint-Clair-sur-Epte,
Joëlle VALENCHON, commune de La Chapelle-en-Vexin,
Dominique PORTE, commune de Wy-dit-Joli-Village,
Emmanuel COUESNON, commune de Aincourt,
Pierre VANDEPUTTE, commune de Villers-en-Arthies,
Marc GIROUD, commune de Vallangoujard,
Benjamin DEMAILLY, commune de Ennery,
Adeline NICAULT, commune de Hédouville,
Jean LORINE, commune de Marines,
Michel RICHARD, commune de Labbeville,

Collège des Communautés de Communes, d'agglomération et urbaine :

Michel RAZAFIMBELO, Communauté de communes Vexin Centre,
Jérôme LEPLAT, Communauté de communes Sausseron Impressionnistes,
Capucine FAIVRE, Communauté de communes Vexin-Val de Seine,
Martine TELLIER, Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise,

Collège des Villes-Portes :

Monique LEFEVRE, CACP,

Collège des départements :

Cécile DUMOULIN, Conseil départemental des Yvelines,
Alexandre PUEYO, Conseil départemental du Val d'Oise,
Morgan TOUBOUL, Conseil départemental du Val d'Oise,
Thomas VATEL, Conseil départemental du Val d'Oise,

Collège de la Région :

Thibault HUMBERT,
Jean-François RENARD,
Rachid TEMAL,
Stéphanie VON EUW.

II – ADOPTION DES PROCES VERBAUX DU 21 MARS ET DU 16 MAI 2022

Les procès-verbaux ont été adoptés à l'unanimité.

III – ADOPTION D'UNE FICHE D'OPERATION

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY, le Comité syndical adopte l'opération n° 1133 moyens du Parc (domaine) pour un montant de 57 500 € HT. Ces crédits sont inscrits au budget supplémentaire 2022 du budget principal.

IV – COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Sur le rapport présenté par Jean-François RENARD, le Comité syndical approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

V - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Sur le rapport présenté par Jean-François RENARD, le Comité syndical donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du compte administratif du budget principal de l'exercice 2021, suivant les chiffres ci-après récapitulés et selon le CA et le rapport de présentation ci-annexés :

Résultat du compte administratif :

	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Exc/Déf	Dépenses	Recettes	Exc/Déf
Total	4 907 553,13	4 695 666,96	-211 886,17	2 668 359,67	2 541 841,67	-126 518,00
1 PA	453 189,67	367 687,51	-85 502,16	706 673,63	540 652,72	-166 020,91
2 FS	2 210 268,25	2 118 749,17	-91 519,08	0,00	0,00	0,00
3 PS	45 286,00	104 817,17	59 531,17	35 078,40	0,00	-35 078,40
4 Amortt	1 908 289,18	1 908 289,18	0,00	1 908 289,18	1 908 289,18	0,00
5 HCP	290 520,03	196 123,93	-94 396,10	18 318,46	24 299,77	5 981,31

Les restes à réaliser :

Fonctionnement			Investissement		
Recettes	Dépenses	Excédent	Recettes	Dépenses	Excédent
1 246 702,92 €	1 002 038,28 €	244 664,64 €	2 474 728,61 €	2 215 526,37 €	259 202,24 €

Synthèse générale :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Déficit sur réalisation 2021	-211 886,17	-126 518,00	-338 404,17
Excédents antérieurs reportés	2 278 051,93	503 997,29	2 782 049,22
Solde d'exécution à reporter	2 066 165,76	377 479,29	2 443 645,05
Excédent ou déficit sur reports	244 664,64	259 202,24	503 866,88
Résultats après intégration des reports	2 310 830,40	636 681,53	2 947 511,93

Le Comité syndical vote et arrête les résultats définitifs du Compte administratif du budget principal de l'exercice 2021 tels que résumés ci-dessus y compris l'annexe IV. Les résultats définitifs du compte administratif 2021 du budget principal seront, avec les reports, repris au budget supplémentaire principal 2022.

**VI – ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL SUPPLEMENTAIRE 2022
COMPRENANT, RESULTANT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 APPROUVE :**

- **L'AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE (EXERCICE 2021 ET EXERCICES ANTERIEURS) ;**
- **L'INTEGRATION DES REPORTS ANTERIEURS (DEPENSES/RECETTES) ;**
- **L'INSCRIPTION DE DEPENSES NOUVELLES.**

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY, Le Comité syndical adopte le budget supplémentaire principal 2022 comprenant :

- l'affectation du résultat cumulé (exercice 2021 et exercices antérieurs) ;

- l'intégration des reports antérieurs (dépenses/recettes) ;
- l'inscription de dépenses nouvelles selon le détail du tableau ci-dessous ;

L'ensemble de ces éléments est ci-après récapitulé :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
		Excédent sur exercices 2021 et antérieurs – solde exécution reporté - 002	2 066 165,76 €
Reports	1 002 038,28 €	Reports	1 246 702,92 €
Propositions nouvelles :		Propositions nouvelles :	
6238/natura2000-prestations ext.	2 316,00 €	7473/HCP-CD 95 (sare)	40 000,00 €
6226/FS- honoraires divers	1 881 755,40 €	74718/natura 2000/DRIEE	2 316,00 €
65738/FS - virement Cap Tourisme	173 430,00 €		
615221/FS-entretien bâtiments	30 000,00 €		
6238/HCP(sare)-divers	40 000,00 €		
6748/FS – don Ukraine	1 000,00 €		
6817-dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (opération comptable)	4 645,00 €		
673/FS – annulation titres sur exercices antérieur	20 000,00 €		
<u>Chapitre 022</u> : dépenses imprévues – Provision	200 000,00 €		
TOTAL	3 355 184,68 €		3 355 184,68 €
Section investissement			
Dépenses		Recettes	
		Excédent sur exercices 2021 et antérieurs – solde exécution reporté - 001	377 479,29 €
Reports	2 215 526,37 €	Reports	2 474 728,61 €
Propositions nouvelles :		1312/PA-Région – Op.1133 et 1104	107 500,00 €
21735/PA – aménagt constructions	589 181,53 €	1311/HCP – Etat – participation étude op 1104	13 080,00 €
21728/PA – agencet terrain	30 000,00 €		
2031/PA/HCP – op 1104 - étude	63 080,00 €		
<u>Chapitre 020</u> : dépenses imprévues – Provision	75 000,00 €		
TOTAL	2 972 787,90 €		2 972 787,90 €

VII – DEMANDE D'ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2021 DES BUDGETS ANNEXES « CAP TOURISME », « ENS » ET « RESERVE NATURELLE NATIONALE DES COTEAUX DE SEINE »

Sur le rapport présenté par Jean-François RENARD, le Comité Syndical approuve les comptes de gestion des trésoriers municipaux pour l'exercice 2021 des budgets annexes « Cap Tourisme », « ENS » et « Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine ». Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VIII – DEMANDE D'ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 DES BUDGETS ANNEXES « CAP TOURISME », « ENS » ET « RESERVE NATURELLE NATIONALE DES COTEAUX DE SEINE »

Sur le rapport présenté par Jean-François RENARD, le Comité Syndical vote donne acte à Monsieur le Président sur la présentation faite des Comptes Administratifs des budgets annexes « Cap Tourisme », « ENS » et « Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine » de l'exercice 2021, laquelle peut se résumer comme les tableaux ci-dessous l'indiquent :

<i>Budget annexe « Cap Tourisme »</i>	Réalisation en €	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	0	162 998,73
Recettes	0	162 998,73
Déficit sur réalisation	0	0
Résultats antérieurs reportés	0	17 691,07
Résultats par section	0	17 691,07

<i>Budget annexe « ENS »</i>	Réalisation en €	
	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	0	39 000,00
Recettes	0	41 100,00
Excédent sur réalisation	0	2 100 €
Résultats antérieurs reportés	0	-4 954,79
Résultats par section	0	-4 954,79

<i>Budget annexe « RNN » (€)</i>	Fonctionnement	Investissement	Total
Excédent sur réalisation 2021	208 952,93	27 592,27	236 545,20
Excédents antérieurs reportés	165 426,50	36 085,17	201 511,67
Solde d'exécution à reporter	374 379,43	63 677,44	438 056,87
Excédent ou déficit sur reports	0	-42 426,90	-42 426,90
Résultats après intégration des reports	373 379,43	21 250,54	395 629,97

Le Comité vote et arrête les résultats définitifs des Comptes administratifs de l'exercice 2022 des budgets annexes tels que résumés ci-dessus et conformément au rapport de présentation ci-annexé. Les résultats définitifs des comptes administratifs 2021 des budgets annexes seront, avec les reports (pour RNN), repris au budget supplémentaire 2022.

**IX – ADOPTION DES BUDGETS ANNEXES SUPPLEMENTAIRES 2022
COMPRENANT, RESULTANT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 APPROUVE :**

- **L'AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE (EXERCICE 2021 ET EXERCICES ANTERIEURS),**
- **L'INTEGRATION DES REPORTS ANTERIEURS (DEPENSES/RECETTES),**
- **L'INSCRIPTION DE DEPENSES NOUVELLES**

Sur le rapport présenté par Jean-François RENARD, le Comité syndical ADOPTE les budgets supplémentaires annexes 2022 « Cap Tourisme », « E.N.S. » (Espaces Naturels Sensibles) et « Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine », arrêtés comme suit :

Cap Tourisme :

Reprise du résultat :

	Section fonctionnement
Résultat cumulé sur exercices antérieurs à 2021	17 691,07 €
Résultat de l'exercice 2021	0
Reprise des résultats cumulés	17 691,07 €

Budget supplémentaire 2022 :

Section de fonctionnement			
Dépenses (€)		Recettes (€)	
Proposition nouvelle :		Excédent sur exercices 2021 et antérieurs :	
6226 - divers rémunérations d'intermédiaires	10 000,00	002 – Solde d'exploitation reporté	17 691,07
6817-dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (<i>opération comptable</i>)	125,00		
Chapitre 022 : dépenses imprévues – Provision	7 566,07		
TOTAL	17 691,07		17 691,07

E.N.S. :

Reprise du résultat :

	Section fonctionnement
Résultat cumulé sur exercices antérieurs à 2021	-7 054,79 €
Résultat de l'exercice 2021	2 100,00 €
Reprise des résultats cumulés	-4 954,79 €

Budget supplémentaire 2022 :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
002 – déficit sur exercices 2021 et antérieurs	4 954,79 €	Report	
6215 – Personnel affecté	7 645,21 €	7473 – participation CD 95	12 600,00 €
TOTAL	12 600,00 €		12 600,00 €

Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine :

Reprise du résultat :

	Section investissement	Section fonctionnement
Résultats de l'exercice 2021	27 592,27 €	208 952,93 €
Résultats sur exercices antérieurs à 2021	36 085,17 €	165 426,50 €
Affectation des résultats cumulés	63 677,44 €	374 379,43 €

Intégration des reports :

Section fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 €	0 €	42 426,90 €	42 426,90 €

Budget supplémentaire 2022 :

Section fonctionnement			
Dépenses (€)		Recettes (€)	
Proposition nouvelle :		Excédent sur exercices 2021 et antérieurs	
011/61521 – entretien terrain	299 379,43	002 – Solde d'exécution reporté	374 379,43
011/6238 - divers rémunérations d'intermédiaires	50 000,00		
012/ 63..-64.. – salaires et charges	8 000,00		
Chapitre 022 : dépenses imprévues – Provision	17 000,00		
TOTAL	374 379,43		374 379,43

Section investissement			
Dépenses (€)		Recettes (€)	
Reports	42 426,90	Excédent sur exercices 2021 et antérieurs	
		001 – Solde d'exécution reporté	63 677,44
Proposition nouvelle :			
217/52 - installation-voirie	21 250,54		
TOTAL	63 677,44		63 677,44

Le Président est autorisé à émettre tous titres de recettes et mandats de paiement y afférents.

X – CREATIONS DE POSTES

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY, le Comité syndical créé un poste à temps complet de technicien principal – conseiller « France Renov » :

Conseiller « France Renov' »			
Cadre d'emploi	Catégorie	Indice Brut minimum	Indice Brut maximum
Technicien Principal 2 ^e classe	B	506	567
Emploi de la fonction publique ou d'agent non titulaire			

Le Comité supprime le poste de chargé de projet en éducation à l'environnement ; créé un poste d'apprenti qui travaillera à mi-temps sur des missions d'accueil et d'animation, comprenant notamment les visites avec les groupes scolaires, les visites guidées pour les groupes adultes et un appui sur l'événementiel du site. Ce poste pourra être affecté à un autre pôle en fonction des besoins.

Il créé un poste d'animateur en éducation à l'environnement :

Emploi actuel supprimé : Chargé de projet en éducation à l'environnement			Emploi créé : Animateur			
Cadre d'emploi	Catégorie	Indice Brut maximum	Cadre d'emploi	Catégorie	Indice Brut minimum	Indice Brut maximum
Attaché OU Animateur	A	483	Animateur	B	372	415
	B	379				
Emploi de la fonction publique ou d'agent non titulaire			Emploi de la fonction publique ou d'agent non titulaire			

Les crédits nécessaires à la rémunération de ces différents postes seront inscrits chaque année aux budgets, aux chapitres et articles prévus à cet effet. Le Président est donc autorisé à solliciter des financements éventuels et signer tous les documents y afférent.

XI – PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE LA CANDIDATURE DU PARC POUR L'ANIMATION DES SITES NATURA 2000 « CHIROPTERES DU VEXIN FRANÇAIS », « VALLEE DE L'EPTÉ FRANCIENNE ET SES AFFLUENTS », ET « COTEAUX ET BOUCLES DE LA SEINE »

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY, le Comité syndical valide la poursuite du portage de l'animation des sites Natura 2000 par le Parc sur les 3 sites concernés.

L'Etat souhaite confier la Présidence des Comités de pilotage (COPIL) de ces sites à des élus locaux, pour une durée de 3 ans également. Il est donc proposé au Préfet les candidatures suivantes au poste de Président de comité de pilotage :

- ↳ Pour le site « Coteaux et boucles de la Seine » : Dominique HERPIN-POULENAT,
- ↳ Pour le site « Chiroptères du Vexin » : Martine PANTIC,
- ↳ Pour le site « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents » : Denys DE MAGNITOT.

Le Président est autorisé à signer tous les documents y afférent.

XII – ADOPTION DE LA CHARTE DEPARTEMENTALE D'ENGAGEMENT AU TITRE DE LA LUTTE CONTRE LES DEPOTS ILLEGAUX DE DECHETS

Le secteur du Bâtiment génère environ 46 millions de tonnes de déchets par an en France, soit plus que les ménages (30 millions de tonnes) et quatre fois moins que les travaux publics (185 millions de tonnes). Les différents acteurs du département, soucieux du respect des questions environnementales se sont réunis afin de prendre position en faveur de la protection de l'environnement et de rappeler les actions menées par les différents partenaires afin de lutter contre les dépôts illégaux de déchets au sein du département.

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY, le Comité syndical adopte la Charte départementale d'engagement au titre de la lutte contre les dépôts illégaux de déchets entre la Fédération Française du Bâtiment du Val d'Oise, la Préfecture du Val d'Oise, le Conseil régional Ile de France, l'Union des Maires du Val d'Oise, le Conseil départemental du Val d'Oise, le Parc Naturel Régional du Vexin Français et la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Val d'Oise.

Le Président est autorisé à signer ladite Charte.

XIII – ADOPTION DES AVENANTS AUX CONVENTIONS DU PROGRAMME SARE

Le programme SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique), lancé fin 2020, vise à conseiller et accompagner la rénovation énergétique dans l'habitat privé du territoire, ainsi que le petit tertiaire. Pour le grand public, ce service est désormais connu sous le nom de « France Rénov » (depuis début 2022).

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY, le Comité syndical adopte les avenants au programme SARE.

Le Président est autorisé à signer tous documents et conventions y afférents.

XIV – MODIFICATION DE L'AIDE N°3 « ÉNERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE DANS L'HABITAT – SOUTIEN A CERTAINES FILIERES TECHNOLOGIQUES » A DESTINATION DES PARTICULIERS, ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES DU TERRITOIRE

Le Parc accompagne depuis plus de 10 ans l'émergence de techniques permettant d'améliorer l'efficacité énergétique dans les logements. Des aides sont donc attribuées, actuellement, sans réelle condition d'amélioration de l'isolation des logements.

Sur le rapport présenté par Thomas VATEL, le Comité syndical décide de conditionner les aides aux particuliers pour ces systèmes notamment les poêles et chaudière à granulés à l'engagement d'un acte A4 SARE, afin de réguler les demandes de subventions notamment pour les poêles et chaudières, et de mieux valoriser les démarches globales qui reposent notamment sur :

- la réalisation d'une évaluation énergétique par un conseiller France Rénov' grâce à un outil de simulation qui permet de proposer un programme de travaux adaptés au logement ;
- l'engagement à viser un gain énergétique d'au moins 35 % par rapport à la consommation annuelle de référence et à faire établir des devis de travaux correspondants ;

L'association Energies Solidaires, qui assure également le service France Rénov' dans la partie yvelinoise du Parc, sera informée de cette évolution.

Le Président est autorisé à signer tous documents et conventions y afférents.

XV – AVIS DU PARC RELATIF AU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS D'ILE-DE-FRANCE 2022-2028

Un schéma régional de développement du tourisme et des loisirs d'Ile-de-France a été élaboré pour la période 2022-2028 par le Comité régional du tourisme et des loisirs Paris Ile-de-France, à la demande du Conseil régional d'Ile-de-France.

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY, le Comité syndical émet un avis favorable au schéma régional de développement du tourisme et des loisirs d'Ile-de-France.

XVI – CREATION D'UNE COMMISSION D'ATTRIBUTION DES AIDES ENERGIE

Vu les difficultés, pour les communes ou les privés, d'obtenir des devis, d'un calendrier avec seulement trois instances annuelles, et afin d'apporter une plus grande souplesse dans ces aides, qui sont par ailleurs très encadrées sur le plan technique (accompagnement des Communes par les conseillers CEP, accompagnement des particuliers par les Conseillers France-Rénov) et vu la nécessité d'examiner rapidement ces demande.

Sur le rapport présenté par Thomas VATEL, le Comité syndical autorise la constitution de la Commission d'attribution des aides énergie, qui émettra un avis sur les demandes de subventions.

Le Président est autorisé à notifier les aides financières aux bénéficiaires (collectivités dont communes et EPCI, et particuliers dont associations et entreprises) sur la base des recommandations de la Commission d'attribution des aides énergie.

Cette commission sera donc composé de :

- ↳ Thomas VATEL, Vice-Président du Parc,
- ↳ Michel RICHARD, Président de la Commission Environnement,
- ↳ Philippe CORTES, représentant la commune de Vigny,
- ↳ Alain ITHEN représentant la commune de Fontenay-Saint-Père,
- ↳ Dominique PORTE, représentant la commune de Wy-dit-Joli-Village,
- ↳ Arnaud MARCEL, représentant la commune de Santeuil.

A la fin du Comité syndical, le Président a procédé à une interruption de séance afin de procéder à l'élection du 1^{er} Vice-Président du Parc par le Bureau syndical, suite au décès de Jean-Luc Gris. Cécile Dumoulin, conseillère départementale des Yvelines a été élue.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Comité syndical



Parc naturel régional du Vexin français

Compte-rendu des décisions prises par le Président



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Benjamin DEMAILLY

Objet : compte-rendu des décisions prises par le Président (du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022)

Conformément à sa délégation du Comité syndical en date du 14 septembre 2020, le Président, Benjamin DEMAILLY (ou son représentant) a décidé :

Gestion des ressources humaines :

► de signer :

Les contrats de :

Hélène JANNOT

Emmanuelle DATIN

Claire VINCENT GARDIE

Rémi HURET

Ludivine GUILLAUMEAU

Maëlle LADISLAS

Camille SARGERET

Clémentine LECHARTRE

Angélique MONGUILLON

Gabriel GONIN

Aurélie BRISSON

Flora STODEUR

Lisa NICOLAS (apprenti)

Thibaut LATREUILLE (apprenti)

Les avenants de :

Pascal BARRIOT

Chantal AURIEL

Céline CHUC

Patrick GUEIT

Eric MAROT

Les arrêtés de régime indemnitaire de :

Pascal BARRIOT

Claire VINCENT GARDIE

Gabriel GONIN

Camille SARGERET

Angélique MONGUILLON

Régine LEBRUN

Marie LORINE

Hélène JANNOT

Léa PETARD

Séverine MARTIN

Amélie COLLIGNON

Catherine BALLEUX

Vincent BOURGUIGNON

Vinciane DUCHESNE

Mathieu FEIGESLON

Delphine FILIPE

Patrick GAUTIER
Patrick GUEIT
Sébastien HAMOT
Nolwenn QUILLIEC
Valérie ROGEZ
Françoise ROUX
Emmanuelle DATIN
Chantal AURIEL
Maëlle LADISLAS
Flora STODEUR
Aurélie BRISSON
Marie-Laure DALLET
Isabelle DURET
Christèle JAMAN
Marie-Béatrice VIEILLARD

Les avancements d'échelon ou de grade titulaires de :

Marie-Laure DALLET
Isabelle DURET
Virginie GOBAIN
Christèle JAMAN
MB VIEILLARD
Irène HEDRICH
Françoise ROUX
Marie-Béatrice VIEILLARD

Les arrêtés de reclassement des titulaires de :

Marie-Béatrice VIEILLARD
Isabelle DURET
Christèle JAMAN
Marie-Laure DALLET

Les arrêtés de bonification d'ancienneté des titulaires de :

Marie-Béatrice VIEILLARD
Isabelle DURET
Christèle JAMAN
Marie-Laure DALLET
Virginie GOBAIN

Les temps partiels de :

Irène HEDRICH
Catherine BALLEUX
Camille SARGERET
Séverine MARTIN
Sébastien HAMOT

Mise en congés de maladie ordinaire de :

Christèle JAMAN
Angélique MONGUILLON
Aurélie BRISSON
Camille SARGERET

Mise en congés maternité de :

Christèle JAMAN

Mise en congés grave maladie de :

Angélique MONGUILLON

Mise en congés convenances personnelles de :

Nicolas GALAND

Finances :

- de re-négocier et signer la convention concernant la ligne de trésorerie du Parc,
- de solliciter la DRAC pour le versement d'une subvention de 15 000 € dans le cadre de Pays d'art et d'histoire (animations, atlas junior...),
- de solliciter la DRAC pour une subvention pour la réalisation d'une étude pour l'intégration du musée du Vexin au sein du projet Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine,

Tarifs/régies :

- de fixer les prix de vente de divers articles dans la boutique du Musée du Vexin,
- de mettre à disposition le domaine et le château pour un tournage de film pour un montant de 5 820 €,
- de destocker des produits périmés vendus à la boutique du Musée,
- de fixer la participation financière des prestataires touristiques aux ateliers, formations et éductours proposés par Cap Tourisme,
- de mettre à jour l'inventaire de la boutique du Musée du Vexin, suite au COVID et à la fermeture de la boutique,
- d'autoriser la régie de recettes à encaisser le remboursement des tickets restaurants non utilisés,
- de préciser les dépenses autorisées sur la régie d'avances,

Aides :

- de notifier les différentes aides attribuées dans le cadre de l'OCMA et des appels à projets :

Bénéficiaire	Montant
Baudry pianos - Us	8 551,55 €
Pâtisserie gourmandises - Orville	8 565,36 €
Loocation - Marines	17 550,80 €
Au petit atelier - Emory	1 424,80 €
Pâtisserie gourmandises - Orville	6 675,56 €
Vexin Food Truck - Ghisy	18 324,44 €
L'atelier de Camille - Nucourt	4 007,80 €
Menuiserie du Vexin - Us	29 600 €

- de notifier les subventions « énergie » suivantes :

1033/43 : Installation d'un poêle à granulés à Boissy-L'Aillerie - M. Beaudeau - 700 €

1033/44 : Installation d'une chaudière à granulés à Sailly - M. Chefdeville - 2 000 €

1033/45 : Pose d'un poêle à granulés à Buhy - Mme Delacour - 700 €

1033/46 et 1122/21 : Installation d'une chaudière à granulés à Frouville - M. Ridel - 2 000 €

1122/22 : Pose d'un poêle à granulés à Gadancourt - Mme Estienne - 700 €

1122/23 : Installation d'une chaudière à granulés à Jambville - M. Mme Gour - 2 000 €

1122/24 : Pose d'un poêle à granulés à Corneilles-en-Vexin - Mme Petit - 700 €

1122/25 : Installation d'un poêle à granulés à Amenucourt - Mme Pourre - 700 €

1122/26 : Remplacement des menuiseries d'un logement communal à Chérence

Montant subventionnable : 10 057,17 € taux : 40 % Subvention : 4 022,87 €

Attribution de prix :

- d'attribuer les prix pour le concours photo 2022,
- de fixer les prix dans le cadre de l'opération « 1resto1kdo »,

Candidatures CEP :

➤ de valider l'adhésion des communes ou communautés de communes suivantes :

Communes	Montant
CCVVS (année 3)	16 083,30 €
Ambleville (années 4 à 6)	382 €/an
Hodent (années 4 à 6)	210 €/an
Omerville (années 4 à 6)	327 €/an
Saint-Cyr-en-Arthies (années 4 à 6)	245 €/an
Saint-Gervais (années 4 à 6)	939 €/an
Chaussy (années 8 à 10)	606 €/an
Amenucourt (années 4 à 6)	216 €/an
Vétheuil (années 7 à 9)	877 €/an
Genainville (années 4 à 6)	562 €/an
Saint-Clair-sur-Epte (années 4 à 6)	1 010 €/an
Chérence (années 4 à 6)	142 €/an
Fontenay-Saint-Père (années 1 à 3)	1 540 €/an

Conventions diverses :

➤ de signer la convention d'usage du bâtiment de Genainville avec le CD95 et CY Cergy-Université.

Toutes ces décisions sont consultables à la Maison du Parc, sur rendez-vous auprès du service administratif.

Je vous remercie de me donner acte de ces informations.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Comité syndical



Parc naturel régional du Vexin français

Projet de décision modificative n°1- budget primitif- année 2022



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI





RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Cécile DUMOULIN

Objet : Projet de décision modificative n°1 – Budget primitif - Année 2022

Le présent projet de décision modificative a pour objet d'intégrer dans le budget principal du Parc des dépenses et/ou des recettes non prévues à l'établissement du budget primitif.

1/ Un décret publié au Journal officiel du 8 juillet 2022 augmente la valeur du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % à compter du 1er juillet 2022, ceci pour faire face à la hausse de l'inflation. Il est donc nécessaire d'ajouter au budget le montant de cette augmentation pour l'ensemble du personnel et des élus du Parc. Cette dépense sera inscrite aux chapitres 012 et 65 du budget, selon le détail ci-dessous.

2/ Conformément aux délibérations prises par les instances du Parc, 3 apprentis étaient prévus sur l'année scolaire 2022-2023 et 2 ont été recrutés en septembre, il convient donc d'inscrire le salaire de ces 2 apprentis (non prévus au BP 2022), au chapitre 012, selon le détail ci-dessous. Il convient également d'abonder le compte 6512, de plus en plus utilisé. Le 6512 est l'informatique en nuage qui désigne la fourniture de services informatiques à la demande sur internet (SIG..).

DEPENSES	
012 – 64131/FS – rémunération	30 000 €
012-6417/FS - apprentis	15 000 €
65 – 6531/FS – indemnités élus	2 000 €
65 – 6512/FS – informatique en nuage	2 000 €
022- dépenses imprévues	-49 000 €

J'invite le Comité syndical à adopter le projet de décision modificative n° 1, section de fonctionnement, établi sur la base des éléments ci-dessus détaillés concernant le budget principal du Parc.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Comité syndical



Parc naturel régional du Vexin français

Débat d'orientations budgétaires 2023



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Cécile DUMOULIN

Objet : débat d'orientations budgétaires 2023

Les dispositions de la loi prévoient un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le budget. Comme le prévoit les statuts du Parc, les prochaines instances n'ayant lieu qu'au mois de mars prochain pour le vote du budget, il convient d'adopter à ce Comité les orientations 2023.

Pour rappel, le Parc n'a pas de fonds propres et le budget dépend entièrement des participations versées par la Région Ile-de-France, l'Etat, les communes, les communautés de communes et les partenaires éventuels (CD 95, Agence de l'eau...).

La Région Ile-de-France a adopté le 21 janvier 2021 le Contrat de Parc pour la période 2021-2023 fixant les montants à budgéter annuellement, tant en fonctionnement qu'en investissement. Les instances du Parc ont également adopté ce Contrat de Parc fin 2020.

Prévisions 2023 :

Le programme d'actions (socle) est fixé à 353 000 € en fonctionnement et 1 100 000 € en investissement ;

Les recettes des frais de structure demandées sont de 1 330 760 € pour la Région Ile-de-France (+ 100 000 € correspondant au déficit du Parc depuis la baisse des frais de structure par la Région en 2020, non inclus l'augmentation du point d'indice en juillet dernier) et 100 000 € pour l'Etat. Vu les contraintes budgétaires, les dépenses seront équivalentes aux années antérieures ;

Une recette exceptionnelle de l'Etat de 57 600 €, aux communes impactées par la revalorisation du point d'indice de la fonction publique en juillet 2022 (56 000 €/an pour le Parc) ainsi que par la hausse de l'inflation sur les dépenses d'énergie est également à inscrire au budget 2023 ;

Le remboursement de différents postes, ENS, Natura 2000, Réserve de Limay seront imputés en recettes de fonctionnement ;

Le Parc récupérera également le FCTVA et amortira un certain nombre d'opérations, dont les montants ne sont pas connus à ce jour, l'exercice 2022 n'étant pas terminé ;

Un montant de 100 000 € sera inscrit pour les fiches-projets dans le cadre de la convention CD95/Parc ;

Des dépenses et des recettes pour la révision de la Charte seront à prévoir en communication, études, animation et concertation en fonction des crédits alloués par l'Etat et la Région Ile-de-France. Une sollicitation de 60 000 € sera faite pour 2023 auprès de la Région ;

Des dépenses et recettes seront inscrites pour la boutique du Musée du Vexin, de l'ordre de 40 000 €.

Les programmes spécifiques Natura 2000 et PAEC sont inchangés par rapport aux autres années. De même pour les budgets annexes qui comprennent principalement des frais de personnel (chapitre 012). Le budget RNN prévoit également de l'entretien de terrain et un remboursement au Parc des frais de fonctionnement de la structure.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Comité syndical



Parc naturel régional du Vexin français

Création, suppression et modification de postes



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI





RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Cécile DUMOULIN

Objet : Création, suppression et modification de postes

1/ Modification du poste d'assistante de Direction, accueil, standard à temps non complet

Compte tenu de la charge de travail, notamment dans le cadre de la révision de charte, il est nécessaire de voter le poste d'assistante de Direction à temps non complet à 31,50 h/semaine au lieu de 24h/semaine.

2/ Suppression du poste d'assistante à temps complet

Considérant que le poste d'assistante de direction est pourvu par un temps non complet, il convient d'annuler le poste voté en 1995 d'assistante à temps complet.

3/ Création d'un poste de chargé de projets culturels

De nouvelles activités ont émergé ces 2 dernières années, telles que le cinéma de plein air, les résidences missions (en partenariat avec la DRAC), les offres culturelles de l'été... Pour cet accroissement d'activités, une personne avait été recrutée temporairement. Il convient d'ouvrir ce poste afin de pouvoir recruter une personne à temps complet qui continuera sur ces mêmes missions mais également sur le soutien et l'accompagnement aux porteurs de projets et sur la programmation culturelle et événementielle de la Maison du Parc et du Musée du Vexin français.

Chargé de projets culturels			
Cadre d'emploi	Catégorie	Indice Brut minimum	Indice Brut maximum
Rédacteur principal 1ere classe	B	604	638

Ce poste est ouvert aux agents de la fonction publique ou aux agents contractuels à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires (Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits chaque année aux budgets, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Je vous invite à bien vouloir délibérer.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Comité syndical



Parc naturel régional du Vexin français

Défraiement membres du Comité scientifique



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Cécile DUMOULIN

Objet : Défraiement membres du Comité scientifique

Le Comité scientifique du Parc est actuellement composé de 9 membres issus de différents laboratoires de recherches et universités et experts dans de multiples domaines traités dans les projets du Parc (Agronomie, Ecologie, Aménagement du territoire et Paysage, Archéologie, Géologie...).

Le règlement intérieur prévoit au minimum une réunion plénière par an mais d'autres réunions de travail auront lieu dans l'année en fonction des thématiques et projets traités.

A l'occasion des réunions en présentiel qui peuvent se dérouler parfois sur une journée complète, il est proposé de rembourser les frais occasionnés par les déplacements sur les bases suivantes et selon la réglementation en vigueur :

- remboursement réels des frais de séjour et de repas, sur présentation de justificatifs de dépenses ;
- remboursement, selon l'indemnité kilométrique forfaitaire, des frais de transport sur présentation d'un état de frais (fourni par le Parc), de la carte grise du véhicule et d'un rib. Ces frais de déplacements seront calculés sur la base de la distance entre la commune d'origine des membres de la commission et le lieu de réunion.

Ce remboursement est accordé pour la durée du mandat spécial des membres de la Commission.

Les crédits nécessaires seront inscrits chaque année aux budgets, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Je vous invite à bien vouloir délibérer.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Comité syndical



Parc naturel régional du Vexin français

Mise à disposition et location des locaux du pôle éco-construction à Vigny



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Cécile DUMOULIN

Objet : Mise à disposition et location des locaux du pôle éco-construction à Vigny

Par une délibération en date du 24 février 2020, le Comité syndical a décidé de louer la plateforme éco-construction et rénovation énergétique du Vexin français, située au Bord'Haut de Vigny, afin de sensibiliser et former les publics (professionnels du bâtiment, architectes, élus et particuliers) aux techniques vertueuses en matière de construction et rénovation du bâti.

Un bail commercial classique d'une durée de 9 ans a donc été établi à compter de mars 2020 entre le Parc et la Communauté de communes Vexin Centre, propriétaire des lieux. Le montant s'élève à 30 000 €/an charges comprises.

Ces locaux sont constitués de :

- Lot 9 : plateforme d'une superficie de 566 m²,
- Lot 9 bis : cuisine et bureaux à l'étage d'une superficie de 128 m²,
la superficie de l'ensemble totalise 694 m².

Le bail prévoit que le Parc peut faire de la mise à disposition ou de la sous-location des espaces, notamment auprès d'organismes de formation ou de partenaires dans le cadre des actions de développement de l'éco-construction et rénovation. Il convient à cette fin d'établir une grille tarifaire.

Espace technique (salle de formation et plateau technique) : Tarif dégressif 410 € / jour, 1140 € / semaine, 3300 € / mois.

Bureaux étage : Tarif dégressif 65 € / jour, 300 € / semaine, 1050 € / mois.

Matériel : 300 € / jour pour les machines à projeter, 60 € / jour pour souffleuse cardeuse, 120 € / jour pour la presse à briques de terre crue

Ces tarifs sont toutes taxes comprises, charges comprises (électricité, accès internet, ménage normal des parties communes). Une convention de mise à disposition précisera les conditions d'entrée et de restitution (état des lieux, équipements et accessoires, fournitures éventuelles), une caution sera demandée pour garantir le respect des lieux et matériels mis à disposition.

Des adaptations mineures (nouveaux matériels, montants de caution, conditions particulières, etc.) pourront être fixées par décision du Président. Les crédits seront imputés sur la fiche CEE TEPCV.

Je vous invite à bien vouloir délibérer.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Comité syndical



Parc naturel régional du Vexin français

Adoption des fiches d'opération



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Elu référent : Thomas VATEL / Chargé(e)(s) de mission : Françoise ROUX

**AIDE AUX COMMUNES ET PARTICULIERS POUR LE MAINTIEN ET LA
RESTAURATION DES TRAMES ÉCOLOGIQUES**

Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 6. Renforcer les stratégies de protection et de gestion des patrimoines naturels

Objectif : O03-Protéger, restaurer et gérer le patrimoine naturel

Projet : CP5-P11-A01-Soutien des projets des communes et particuliers

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Conformément à sa charte, le Parc participe activement à la préservation et à la gestion des grands sites patrimoniaux qui constituent les "cœurs de biodiversité du territoire". De nombreux milieux naturels moins connus, moins patrimoniaux et souvent de plus petite superficie ne bénéficient pas de protection ni de gestion adéquates. Pourtant ces milieux, (pelouses calcaires, milieux humides, mares, prairies, friches, talus,...), sont tout aussi importants à conserver car ils jouent un rôle essentiel dans le maillage des trames écologiques à l'échelle du Parc et de ses marges. Il en est de même pour les linéaires de haies, d'arbres, et les vergers de hautes tiges.

3. Objectifs de l'action

Protéger, gérer et restaurer au mieux le réseau de trames écologiques, au-delà des sites bénéficiant de protections réglementaires ou contractuelles afin de maintenir un maillage fonctionnel sur le territoire.

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 1/06/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/06/2026

5. Descriptif de l'action

L'objectif de cette opération est de reconduire le soutien financier aux communes, intercommunalités et particuliers pour la préservation du réseau fonctionnel d'espaces naturels composant les trames écologiques du territoire. Si nécessaire, suivant la dimension et la teneur du projet, la définition technique et le suivi des travaux peuvent être inclus dans la subvention.

Selon les modalités définies dans le guide des aides, pour les communes et intercommunalités, les actions finançables sont les acquisitions de terrain, les travaux de restauration écologique et de valorisation pédagogique, la réalisation de diagnostics et de plans de gestion, les plantations de haies, d'arbres d'alignement et de vergers hautes tiges.

Pour les particuliers, les actions financées sont les travaux de restauration écologique et de valorisation pédagogique, la réalisation de diagnostics et de plans de gestion.

Pour les plantations, les particuliers peuvent bénéficier d'un dispositif d'achat groupé de plants livrés à la maison du Parc.

Tous les demandeurs bénéficient d'un accompagnement technique, à l'exception des particuliers dans le cadre des achats groupés.

6. Nature des dépenses

Aides versées aux communes et particuliers

7. Moyens humains

Ces actions sont portées par les chargés de mission biodiversité et trames écologiques du Parc

8. Eléments financiers

Pour cette opération, Communes, intercommunalités, particuliers est maître d'ouvrage.

Financement PNR
Montant
50 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 50 000,00 €

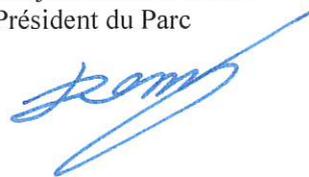
Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2023	2024	2025	2026	2027
10 000 €	10 000 €	20 000 €	10 000 €	0 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre de projets aidés.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Thomas VATEL / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER, Sébastien HAMOT

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉ

Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Articles : 9. Réaliser le "Plan Climat du Vexin français", 12. Promouvoir la pratique de la Haute Qualité Environnementale

Objectif : O05-Agir pour le climat et l'énergie

Projet : CP5-P07-A01-Soutien au dispositif CEP pour l'amélioration des bâtiments et équipements publics

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires pionniers face aux défis du changement climatique et de la transition énergétique

2. Contexte et motifs de l'action

Dans la Charte (article 9.2), l'ensemble des collectivités et le Parc s'engagent à être exemplaires pour leurs bâtiments et à réaliser un diagnostic énergétique afin d'identifier les mesures d'économie et de sensibilisation-formation des utilisateurs. Mis en place depuis 2012, le Conseil en Energie Partagé (CEP) permet aux communes adhérentes de bénéficier d'un service mutualisé de conseil indépendant et objectif, via un technicien en énergie. Cette action s'inscrit également dans les plans climat nationaux et régionaux dans leurs dimensions d'efficacité énergétique du bâti et des équipements

3. Objectifs de l'action

Promouvoir et provoquer les travaux de rénovation énergétique du bâti et des équipements publics

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2027

5. Descriptif de l'action

Le CEP est assuré par deux associations (Soliha dans le Val d'Oise Energies Solidaires dans les Yvelines) ayant contractualisé avec l'ADEME, initiatrice du programme au niveau national. Les communes ou communautés de communes adhèrent au service pour trois ans et peuvent ainsi accéder aux aides du Parc, à la fois pour le CEP lui-même et pour les travaux d'amélioration énergétique.

Les conseillers établissent un diagnostic et un programme de travaux permettant aux communes de réaliser des économies et de réduire les émissions de leurs bâtiments et équipements. Les communes bénéficient également d'un appui technique, sur leurs projets de construction et de rénovation de bâtiments et d'éclairage public. Ce dispositif s'accompagne également de sensibilisations à destination des habitants et usagers des bâtiments publics.

Cette action, en lien avec les fiches dédiées au soutien aux travaux (voir fiche 1122), montre la pertinence d'un accompagnement à la rénovation énergétique dispensé au plus près des acteurs du territoire.

6. Nature des dépenses

Subventions pour études et prestations donnant lieu à travaux d'amélioration énergétique

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le chargé de mission Plan-Climat.
Ressources humaines internes prévisionnelles : 1/10e ETP sur un an.
Ressources humaines externes prévisionnelles : Conseillers CEP (4 ETP)

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le bénéficiaire de la subvention est maître d'ouvrage.

Financement PNR
Montant
80 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 80 000,00 €

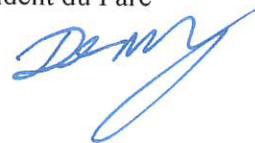
Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2023	2024	2025	2026	2027
5 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	30 000 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre de projets aidés.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Thomas VATEL / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER, Sébastien HAMOT

AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS ET PRIVÉS
Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Articles : 9. Réaliser le "Plan Climat du Vexin français", 12. Promouvoir la pratique de la Haute Qualité Environnementale

Objectif : O05-Agir pour le climat et l'énergie

Projet : CP5-P07-A05-Amélioration énergétique des bâtiments privés et équipements publics : soutien aux rénovations performantes

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires pionniers face aux défis du changement climatique et de la transition énergétique

2. Contexte et motifs de l'action

Conformément à sa Charte (article 9.2) et à la thématique « aménagement et patrimoine bâti » de son Plan Climat Energie et des actions qui en découlent, le Parc soutient des opérations de rénovation et de construction exemplaires pour les particuliers et accompagne les communes dans leurs actions de maîtrise de l'énergie du patrimoine public.

Cette action s'inscrit également dans les plans climat nationaux et régionaux dans leurs dimensions d'efficacité énergétique du bâti et des équipements existants.

3. Objectifs de l'action

Favoriser l'efficacité énergétique et la qualité environnementale des rénovations

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/09/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/09/2027

5. Descriptif de l'action

L'enveloppe sollicitée ici permettra de poursuivre les actions d'accompagnement aux communes et aux particuliers en matière de rénovation énergétique, en termes d'amélioration thermique du parc bâti et de changement d'équipements vers des appareils performants. Elle porte également sur le soutien aux projets émergents en matière de production d'énergies renouvelables.

Les travaux des communes sont orientés en priorité vers les dispositifs de droit commun (contrat ruraux et régionaux), l'aide du Parc n'ayant de pertinence que pour les petites interventions ponctuelles ou nécessitant une technicité particulière.

Cette action, en lien avec les fiches dédiées à la poursuite du CEP, montre la pertinence d'un accompagnement à la rénovation énergétique dispensé au plus près des acteurs du territoire.

6. Nature des dépenses

Subvention aux travaux d'amélioration énergétique

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le chargé de mission Plan-Climat, avec l'appui de l'architecte conseil et du responsable de pôle.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1/10e ETP sur un an

Ressources humaines externes prévisionnelles : Conseillers CEP (4 ETP)

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le bénéficiaire de la subvention est maître d'ouvrage.

Financement PNR
Montant
150 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 150 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2023	2024	2025	2026	2027
10 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre de projets aidés.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

Elu référent : Jean LORINE / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER

**DEVELOPPEMENT DE FILIÈRES LOCALES D'ÉCO-CONSTRUCTION ET
RÉNOVATION DU BÂTI**

Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Articles : 2. Maîtriser l'évolution démographique et préserver les espaces naturels et agricoles, 3. Promouvoir une qualité de l'urbanisme et des aménagements exemplaires, 4. Favoriser la mixité des âges et la diversité sociale par une politique adaptée de l'habitat

Objectif : O01-Contribuer à l'aménagement durable du territoire

Projet : CP5-P02-A01-Construction durable vexinoise

Priorité régionale : Les PNR seront des promoteurs du nouveau modèle alimentaire porté par le Plan Régional de l'Alimentation (PRA) et des ambitions de la Stratégie Régionale Economie Circulaire (SREC) pour l'économie des ressources naturelles

2. Contexte et motifs de l'action

Cette action s'inscrit dans la politique de promotion du Parc en faveur de la qualité architecturale et environnementale dans la construction, mais également dans le cadre du programme d'actions du Plan Climat Energie Territorial du Vexin français adopté par le Comité syndical de novembre 2015 (action n°39 - promouvoir la production et consommation d'agro-matériaux locaux). Elle s'inscrit également dans les plans climat nationaux et régionaux dans leurs dimensions d'efficacité énergétique du bâti (existant ou neuf) et de l'émergence de filières bas carbone.

L'éco-construction peut être un puissant levier de développement de filières et savoir-faire des entreprises locales du bâtiment, et donc de développement économique local. Cette action, par les chantiers démonstrateurs qu'elle permet de conduire sur le territoire, est un complément idéal aux actions de formation soutenues par l'Etat, la Région et les Départements.

3. Objectifs de l'action

Faire évoluer la construction et la rénovation du bâti dans le Vexin français dans un objectif de qualité, d'écologie, de santé, de résilience, d'efficacité énergétique et de neutralité carbone.

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/09/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/09/2027

5. Descriptif de l'action

Cette action consiste à réaliser des démonstrateurs « grandeur nature » d'ouvrages éco-construits ou éco-rénovés. Elle porte sur des travaux qui sont réalisés par des entreprises déjà expérimentées en lien avec des fournisseurs spécialisés, sur l'encadrement de ces travaux lorsqu'ils sont effectués par des entreprises débutantes, ainsi que sur l'acquisition de fournitures et - en cas de besoin - de matériel dédié. Le Parc se charge en parallèle de la mobilisation des acteurs locaux (entreprises du bâtiment, propriétaires, prescripteurs et agriculteurs notamment).

Les projets supports de ces constructions démonstratives sont retenus parmi les cas régulièrement soumis au Parc par les collectivités ou les particuliers. Ils peuvent également être proposés par les partenaires techniques du pôle Eco-construction et rénovation du Vexin français (Parc, collectivités, entreprises, associations). En cas de besoin, un appel pourra être lancé. Ils seront retenus en fonction de leur capacité à recevoir une mise en œuvre particulière, notamment sur le plan constructif, de l'usage et de la sécurité.

6. Nature des dépenses

Fournitures et travaux

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le Chargé de mission éco-construction et rénovation du bâti.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1/5e ETP sur un an

Ressources humaines externes prévisionnelles : association Construire en Chanvre Ile-de-France, Seinergie Lab, la Fabrique 21, Club Eco-construire...

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage et ne sollicite pas l'avance de TVA.

Coût de l'opération HT	Financement PNR	
	Taux	Montant HT
50 000,00 €	M.O. Parc	50 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 50 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2023	2024	2025	2026	2027
2 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	18 000 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre de sites restaurés et valorisés.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Jean LORINE / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER, Magali LAFFOND

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS RURAUX ET JARDINS PARTAGÉS

Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 5. Préserver l'identité et la diversité des paysages

Objectif : O06-Préserver les paysages

Projet : CP5-P08-A01-Aménagements publics, jardins partagés

Priorité régionale : Les PNR seront des porteurs de solutions innovantes pour un aménagement et des mobilités sobres et durables

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de l'article 5 de la Charte, le Parc veille à préserver l'identité et la diversité des paysages. Ainsi, le Parc aide les communes à réaliser de petits aménagements paysagers d'espaces publics et jardins adaptés au caractère rural du territoire, et qui facilitent l'adaptation aux nouvelles pratiques de gestion différenciée et sans pesticides par la sélection d'aménagements sobres et de plantations durables.

3. Objectifs de l'action

Garantir la qualité des petits aménagements d'espace publics.

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/05/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/05/2027

5. Descriptif de l'action

Cet axe d'intervention vise plus particulièrement les aménagements de petits espaces publics, les actions (diagnostic, formation, plantations, mais également d'élagage d'arbres ou alignements remarquables) conduisant à une gestion différenciée plus durable de ces espaces publics, l'acquisition et l'implantation de petit mobilier de caractère patrimonial avec un objectif permanent de prise en compte des enjeux environnementaux ou énergétiques. Elle intègre également les frais d'étude et de maîtrise d'œuvre des opérations d'aménagement subventionnées, afin de favoriser le recours à des concepteurs compétents et en capacité d'assurer un suivi rigoureux des chantiers, le rôle technique du Parc étant légalement limité à des missions de conseil et d'aide à la décision.

Au-delà du seul aspect financier, cette aide crée une occasion privilégiée d'engager une réflexion d'ensemble sur l'aménagement et la gestion des espaces publics de la commune, d'inscrire les conseils du Parc dans la durée et ainsi de garantir la cohérence des actions dans le temps.

6. Nature des dépenses

Etudes et réalisation de projets d'aménagement paysagers

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est la chargée de mission Aménagement et Paysage, avec l'appui du responsable de pôle.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1/5e ETP sur un an

Ressources humaines externes prévisionnelles : maîtres d'œuvre des projets soutenus, CAUE.

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le bénéficiaire de la subvention est maître d'ouvrage.

Financement PNR
Montant
50 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 50 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2023	2024	2025	2026	2027
10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de dossiers de subvention, nombre d'actions soutenues.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Jean LORINE / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER, Vinciane DUCHESNE

RESTAURATION DES MURS ET FAÇADES ET DU PETIT PATRIMOINE RURAL

Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Articles : 10. Identifier, préserver, réhabiliter et valoriser le patrimoine archéologique et historique,

11. Inventorier, préserver, réhabiliter et valoriser le patrimoine bâti rural

Objectif : O08-Conforter les actions de valorisation des patrimoines bâtis

Projet : CP5-P14-A01-Restauration du patrimoine bâti

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de l'article 11 de la Charte, le Parc accompagne la réhabilitation et la valorisation du patrimoine bâti rural. Ces actions du Parc, attendues tant par les communes que par de nombreux propriétaires privés, sont reconnues pour leur efficacité. Elles constituent le socle nécessaire à toutes les actions de valorisation de l'identité architecturale, urbaine et paysagère du Vexin français. Elles sont également une occasion unique de sensibiliser les maîtres d'ouvrage à la fragilité du patrimoine bâti, et à former les entreprises aux bons gestes et à l'usage de matériaux appropriés.

3. Objectifs de l'action

Accompagner les travaux de restauration du patrimoine bâti en veillant au respect des techniques et matériaux traditionnels.

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/06/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/06/2027

5. Descriptif de l'action

Cette action permet au Parc de participer activement à la restauration des patrimoines qui fondent l'identité du territoire, aussi bien en ce qui concerne le patrimoine rural remarquable (pigeonniers, porches, lavoirs, églises etc.) que les murs et façades qui constituent la structure des villages du Vexin.

Ces opérations, qui s'appuient en particulier sur la base de l'inventaire détaillé des bâtiments et du mobilier remarquables du territoire compilé dans la base de données Visiaurif, concourent à la crédibilité du Parc au regard du label Pays d'Art et d'Histoire sur les actions de préservation et de valorisation des patrimoines. Elles complètent parfaitement les actions de la Région en s'intéressant aux petits patrimoines ne pouvant relever du label patrimoine d'intérêt régional.

Cette nouvelle enveloppe permettra de conduire environ 15 à 20 opérations de restauration en attente (les plus avancées parmi les nombreux dossiers en contact et en préparation).

6. Nature des dépenses

Subventions pour travaux de restauration du patrimoine rural, des murs et façades

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le responsable du pôle aménagement, avec l'appui de l'Architecte-Conseil et de la chargée de mission éco-construction et rénovation du patrimoine bâti.

Ressources internes : 1/5^e ETP - Ressources externes : entreprises

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le bénéficiaire de la subvention est maître d'ouvrage.

Financement PNR
Montant
150 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 150 000,00 €

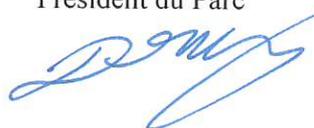
Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2023	2024	2025	2026	2027
30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de communes, nombre d'éléments du patrimoine restaurés.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Jean LORINE / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER, Marie Laure DALLET

SIGNALÉTIQUE D'INTÉRÊT LOCAL
Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 5. Préserver l'identité et la diversité des paysages

Objectif : O06-Préserver les paysages

Projet : CP5-P08-A02-Signalétique locale et du Parc

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de l'article 5 de la Charte, le Parc veille à préserver l'identité et la diversité des paysages. La Signalétique d'Intérêt Local (SIL) permet de protéger le cadre de vie des villages du Vexin français en évitant la prolifération de panneaux disgracieux et souvent inefficaces tout en permettant de répondre aux besoins des communes, des communautés, et des entreprises de signaler leurs activités et services. Le mobilier défini par le Parc permet de renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.

3. Objectifs de l'action

Développer un programme d'accompagnement technique et d'aide financière aux communes et EPCI pour proposer une signalétique de qualité, conforme à l'esprit et à l'image Parc.

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/09/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/09/2027

5. Descriptif de l'action

La présente enveloppe permettra d'équiper 8 à 10 communes.

6. Nature des dépenses

Signalétique : achat d'équipements et de panneaux de signalétique ou réalisation, acquisition et implantation de signalétique

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le responsable de pôle, appuyé par l'assistante de pôle.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1/6e ETP sur un an

Ressources humaines externes prévisionnelles : fournisseurs signalétique

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage et ne sollicite pas l'avance de TVA.

Coût de l'opération HT	Financement PNR	
	Taux	Montant HT
50 000,00 €	M.O. Parc	50 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 50 000,00 €

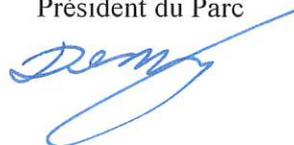
Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2023	2024	2025	2026	2027
0 €	10 000 €	15 000 €	15 000 €	10 000 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de panneaux implantés, nombre d'actions soutenues.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Capucine FAIVRE / Chargé(e)(s) de mission : Jean-Luc BRIOT, Irène HEDRICH

**AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES ADAPTÉS AUX
DIFFÉRENTES PRATIQUES DE RANDONNÉE (PUBLICS ET PRIVÉS)**

Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 15. Mettre en œuvre une politique de développement durable du tourisme et des loisirs

Objectif : O10-Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet : CP5-P23-A05-Aide au développement des équipements et des services

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement du tourisme et des loisirs et conformément aux articles 15-3 et 15-4 de sa Charte, le Parc s'est fixé comme objectifs de favoriser les circulations douces et la découverte du Vexin français.

Cette action s'inscrit en cohérence avec l'axe 3 du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2022-2028 qui a pour objectif d'engager la transition écologique de la destination Paris Ile-de-France.

Si le maillage d'itinéraires est aujourd'hui quasiment achevé en matière de randonnée pédestre, de nouveaux itinéraires cyclables ont été créés récemment ou sont en cours de création comme d'autres dédiés à de nouvelles pratiques. Toutefois, les équipements et les services proposés le long de ces itinéraires sont encore peu nombreux et restent attendus par les différents pratiquants.

L'aide au développement des équipements et des services adaptés aux différentes pratiques de randonnée vise à inciter les communes, les communautés de communes, les associations et les prestataires touristiques à mettre en place les équipements et les services adaptés aux différents modes de randonnée dans le cadre d'un appel annuel à candidature.

3. Objectifs de l'action

- favoriser les déplacements de loisirs et utilitaires à pied ou à vélo
- préserver le patrimoine que sont les chemins ruraux

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2027

5. Descriptif de l'action

Comme les années précédentes, un appel à candidature sera lancé auprès de l'ensemble des communes et communautés de communes du Parc. Les dossiers de demande de subvention seront instruits et présentés aux instances syndicales du Parc.

Sont ainsi éligibles les projets portant notamment sur les inventaires des chemins ruraux, les travaux de réhabilitation de chemins dont l'acquisition et le bornage, les aménagements et équipements de protection des chemins (barrières anti-franchissement...), les équipements permettant d'améliorer l'accueil des cyclotouristes et des cavaliers ainsi que tous les autres équipements et aménagements de valorisation des chemins pouvant servir à toutes les pratiques (haltes randonneurs, aires de pique-nique, points d'information, toilettes, points d'eau...).

Pour les communes et communautés de communes, le taux de cette aide est 70% du montant HT des

dépenses plafonné à une dépense subventionnable de 30 000 € HT. Pour les associations et les prestataires touristiques, le taux de cette aide est 40% du montant HT des dépenses plafonné à une dépense subventionnable de 30 000 € HT.

6. Nature des dépenses

Subventions : inventaires en prévision des travaux d'entretien de chemins, aménagements et équipements de protection de chemins, équipements et aménagements liés aux pratiques

7. Moyens humains

Le responsable de l'action est la chargée de mission activités de pleine nature et circulations douces

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,10 ETP sur un an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : Entreprises diverses

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le bénéficiaire de la subvention est maître d'ouvrage.

Financement PNR
Montant
80 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 80 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2023	2024	2025	2026	2027
4 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	16 000 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre d'équipements et de services mis en place.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Thibault HUMBERT / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GUEIT

**OPÉRATION COLLECTIVE DE MODERNISATION DE L'ARTISANAT - VOLET
INVESTISSEMENT**

Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 14. Accompagner le développement des activités économiques dans le respect de l'environnement

Objectif : O09-Promouvoir un développement économique durable du territoire

Projet : CP5-P18-A01-Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce, des services.

Priorité régionale : Les PNR seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

2. Contexte et motifs de l'action

Conformément à l'article 14-2 de sa Charte, le Parc s'est fixé comme objectifs de favoriser le maintien et le développement du commerce, de l'artisanat et des services de proximité.

L'opération collective de modernisation de l'artisanat vise à revitaliser le tissu économique local et plus précisément les petites entreprises artisanales et de service par la réalisation d'un programme d'aide à l'investissement. L'objectif est d'aider au maintien de l'artisanat et des services de proximité, facteurs d'emploi local et de lien social en incitant les chefs d'entreprise à investir pour rendre leur outil de travail plus compétitif et moins impactant en matière environnementale. L'opération de modernisation de l'artisanat a été lancée en 2017. Cette aide s'inscrit en complémentarité des dispositifs régionaux.

Le bilan de l'opération à fin septembre 2022 fait apparaître les résultats suivants :

- 33 entreprises aidées,
- 431 K€ d'aides accordées correspondant à 1 311 k€ d'investissements

Principales activités aidées depuis le lancement du programme :

- Travaux de menuiserie bois et PVC : 99 668 €, 6 dossiers
- Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie : 69 349 €, 5 dossiers
- Boulangerie et boulangerie-pâtisserie : 50 711 €, 2 dossiers
- Aménagement paysager : 30 000 €, 1 dossier
- Fabrication d'autres équipements automobiles : 27 485 €, 1 dossier
- Commerce de détail d'autres équipements du foyer : 25 427 €, 2 dossiers

3. Objectifs de l'action

- Inciter les artisans à moderniser leur outil de travail
- Développer une offre de proximité de qualité
- Renforcer la situation financière des entreprises pour assurer leur pérennité et leur transmission
- Développer l'emploi local

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 04/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/12/2025

5. Descriptif de l'action

L'opération vise à apporter une aide financière avec des taux d'intervention de 40% à 60% (accessibilité) aux entreprises qui portent des projets :

- d'acquisition de matériels, outillages et équipements pour la production, le stockage, la commercialisation;
- d'aménagement des locaux : production, stockage, commercial, y compris accessibilité PMR,

sécurisation, mise aux normes;

- d'acquisition de logiciels de production ou de réalisation d'un site Internet;

- d'investissements liés à l'environnement : énergie, réduction des impacts environnementaux.

Dans le cadre de cette action, le Parc a constitué un partenariat avec les chambres de Métiers de l'artisanat du Val d'Oise et des Yvelines.

L'objectif est d'aider 4 entreprises sur cette fiche.

6. Nature des dépenses

Subventions aux entreprises : acquisitions de matériel, pour la production, le stockage et la commercialisation, acquisition de logiciels ou réalisation d'un site internet, aménagements des locaux, investissements liés à l'environnement (énergie, réduction des impacts).

7. Moyens humains

0.2

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le bénéficiaire de la subvention est maître d'ouvrage.

Financement PNR
Montant
50 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 50 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2023	2024	2025	2026	2027
10 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre d'entreprises.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Thibault HUMBERT / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GUEIT

AIDE AUX INVESTISSEMENTS POUR LES TIERS-LIEUX
Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 14. Accompagner le développement des activités économiques dans le respect de l'environnement

Objectif : O09-Promouvoir un développement économique durable du territoire

Projet : CP5-P19-A15-Tiers-lieux

Priorité régionale : Les PNR seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de la révision de sa Charte, le Parc a lancé en 2021 une étude poursuivant deux objectifs : identifier les potentiels liés au développement des Tiers-lieux et analyser le rôle qu'il pouvait jouer pour favoriser la concrétisation et la pérennisation des projets. Lieux hybrides par nature, les Tiers-lieux ont vocation à mixer les fonctionnalités et les publics pour offrir de nouveaux services locaux aux différents publics. Ils constituent aussi pour le territoire un facteur d'attractivité et de notoriété.

L'étude a permis de recenser plusieurs projets sous maîtrise d'ouvrage publique ou privée, à tous les stades de maturité, qui présentent des fonctionnalités très variées dans les domaines culturel et social, économique et touristique, environnement et bien-être. Plusieurs porteurs de projets ont d'ores et déjà été accompagnés par le cabinet d'étude Ocalia, dans le cadre du programme « Emergence ESS » mené en partenariat avec Initiative 78-95 et par le Parc directement. D'autres mesures d'accompagnement sont envisagées.

Il n'en demeure pas moins que certains projets peinent à se lancer du fait des investissements quelquefois importants à engager.

3. Objectifs de l'action

Renforcer les modèles des projets de Tiers-lieux pour favoriser leur pérennité

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 04/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2026

5. Descriptif de l'action

Les projets ciblés par cette aide sont portés par des privés ou des associations. Ils proposent des fonctionnalités et espaces dédiés à la culture (ateliers, expositions, galerie, animations, bibliothèque,...), au tourisme (gîtes, activités), au lien social (petite restauration, café, concerts, débats,...), aux Métiers d'art (espaces de formation,...), à la valorisation des productions locales (alimentaire ou non, boutique), et certains d'entre eux engagent des actions dans les domaines de l'économie verte, de l'économie circulaire, de l'agriculture durable.

Les projets dont la dimension principale est le « travail » (coworking, fablab, espaces numériques), ne sont pas concernés par ce dispositif car la Région Ile-de-France leur apporte d'ores et déjà son soutien au travers d'un appel à projet annuel. Il en est de même des projets déjà financés en investissements par la Région.

Le type d'investissements éligibles concerne l'aménagement et l'agencement du local (y compris devanture et enseigne), l'acquisition de matériel ou de mobilier.

Conformément au rapport spécial concernant le guide des aides qui sera adopté ce même jour, le taux de subvention est fixé à 60 % pour un plafond de dépenses de 40 000 €. L'objectif en nombre de dossiers est de deux Tiers-lieux accompagnés.

6. Nature des dépenses

subvention du parc aux porteurs de projets pour des études suivies d'investissements : travaux , équipements, véhicules, aménagements

subventions aux entreprises : acquisitions de matériel, pour la production, le stockage et la commercialisation, acquisition de logiciels ou réalisation d'un site internet, aménagements des locaux, subventions du parc aux privés pour l'achats de matériels professionnels d'activité, travaux de réhabilitation en éco-matériaux, travaux de remise aux normes, étude R&D suivi de travaux

7. Moyens humains

0.1 etp

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le bénéficiaire de la subvention est maître d'ouvrage.

Financement PNR
Montant
44 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 44 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2023	2024	2025	2026	2027
12 000 €	15 000 €	9 000 €	8 000 €	0 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre d'entreprises.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Thibault HUMBERT / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GUEIT

AIDE POUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS LOCAUX SUBVENTION
Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 14. Accompagner le développement des activités économiques dans le respect de l'environnement

Objectif : O09-Promouvoir un développement économique durable du territoire

Projet : CP5-P18-A08-Plateforme de distribution des produits locaux

Priorité régionale : Les PNR seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

2. Contexte et motifs de l'action

Le Parc a lancé en 2022 une étude visant à étudier l'opportunité et les conditions de réussite d'une logistique des circuits courts et de proximité.

Cette étude fait suite au constat d'une demande grandissante en produits locaux sur le territoire du Parc alors que dans le même temps les lieux de vente se sont développés : marchés locaux, camions itinérants, distributeurs automatiques et boutiques à la ferme et quelquefois des rayons spécifiques chez les commerçants.

Les conclusions de l'étude seront rendues en avril 2023, elles permettront de définir un plan d'actions et un plan d'investissement selon le scénario logistique choisi.

Les premiers résultats de l'étude laissent apparaître que la mise en valeur des produits dans les lieux de vente de proximité reste à améliorer.

3. Objectifs de l'action

- Rendre l'offre en produits locaux plus accessible aux différents publics du territoire,
- Soutenir les producteurs locaux
- Favoriser le développement d'une offre de produits de proximité en termes de variétés et quantités.

4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 04/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2026

5. Descriptif de l'action

L'action vise à :

- Renforcer le maillage de diffusion des produits locaux sur le territoire en proposant aux commerces de proximité (commerces alimentaires, spécialisés ou non, coopératives, magasins de producteurs), aux sites touristiques, aux restaurateurs l'installation d'un mobilier destiné à valoriser les produits locaux, à renforcer l'acte d'achat et dans le même temps à promouvoir l'image du Parc. Ce mobilier (armoires, cornes, présentoirs) sera conçu sous la maîtrise d'ouvrage du Parc afin de créer une cohérence en terme d'image et ils seront réalisés par des entreprises locales. Il sera la propriété des bénéficiaires et des conventions d'usage seront signées. Les GMS (grandes et moyennes surfaces) disposant déjà d'armoires dédiées sont exclues du dispositif.

- Développer des solutions limitant les emballages dans les lieux de vente

- Aider les porteurs de projets de magasins de producteurs pour l'aménagement du local et l'acquisition de matériel et mobilier.

Une aide de 80 % d'un montant maximum de dépenses de 30 000 € HT par porteur de projet est prévue.

6. Nature des dépenses

Equipement (implantation de mobiliers dans les commerces...)

Travaux et acquisition de matériel

7. Moyens humains

0.4

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le bénéficiaire de la subvention est maître d'ouvrage.

Financement PNR
Montant
60 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 60 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2023	2024	2025	2026	2027
10 000 €	20 000 €	15 000 €	15 000 €	0 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre d'entreprises.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)(s) de mission : Marie LORINE

SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 19. Favoriser une vie culturelle diversifiée, de qualité, ouverte vers d'autres territoires

Objectif : O12-Développer une vie locale et culturelle

Projet : CP5-P26-A02-Soutien aux initiatives locales

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Conformément à l'article 19 de sa Charte, le Parc a une mission de développement culturel de son territoire. Dans ce cadre, le Parc apporte son soutien à des initiatives locales qui ont vocation à valoriser les patrimoines et la richesse culturelle du territoire. L'objectif est ainsi de favoriser la mise en place de projets culturels de qualité portés par des associations ou des collectivités locales en ayant pour volonté d'offrir une nouvelle dynamique au territoire.

C'est dans ce cadre que la commission Education, Culture et Vie locale a soutenu en 2021, 11 projets artistiques et culturels, qui s'inscrivent dans différents domaines de la culture pour un montant total de 33 000 €. En 2022, le Parc a reçu pour l'instant 15 demandes de soutien pour des projets récurrents et/ou innovants.

A noter que le Parc soutient les projets dans la limite de 50% de leur montant total HT avec un plafond d'aide maximum de 5 000 € TTC. Parmi les critères de sélection : l'ancrage territorial, le lien avec les actions du Parc, l'innovation et l'expérimentation, l'accès à tous les domaines artistiques et pour tous les types de publics, le lien avec la mémoire et l'identité du territoire, la prise en compte de la mobilité, l'intégration d'un volet éco-événement dans la démarche...

Parmi les événements soutenus en 2021

Compagnie Alfred et Jacques - Vexin 1944, ils ont vécu tout ça ! - Projet de médiation culturelle et de création artistique sur le thème de la Bataille du Vexin et de l'Occupation allemande pendant la seconde guerre mondiale -

Côté Cour- Côté Vexin - Une pratique artistique et culturelle pour un public fragile dans le Vexin, projet porté par la Compagnie Pas d'ChiChi avec l'objectif de sensibiliser et rassembler les plus fragiles, en mettant en place des ateliers de création théâtrale

Grisy Code - circuit d'art actuel - septembre 2021

Les rencontres du Vexin - association Ici et pas Ailleurs. Projet de mise en lumière des hommes et des femmes remarquables vivant dans la région, pour des rencontres inspirantes, sous forme de conversations-spectacles

La Fête du Guinguet – commune de Juziers - Samedi 25 septembre avec l'objectif de se réapproprier l'histoire de la commune et de renforcer une identité de village : Juziers, Terre de vignes

Pact-en-Vexin - projet 2021 avec des événements répartis sur l'année, notamment CinéPact avec la projection de films tournés sur le territoire du Vexin, La Nuit de la lecture, La Fête de la lecture partagée, Land Art en Vexin,

Animations ludothèques et ateliers d'activités manuelles - Petit Renard joue et crée...

3. Objectifs de l'action

- soutenir les acteurs culturels locaux
- favoriser de développement de projets innovants
- favoriser l'animation de la vie locale

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 03/2023

Demande de démarrage anticipé : non
Date de fin prévisionnelle : 01/03/2025

5. Descriptif de l'action

L'objectif est de poursuivre l'action de soutien aux initiatives locales et aux porteurs de projet culturel initiée depuis 14 ans en contribuant à l'émergence de nouvelles initiatives et de favoriser leur inscription dans le paysage culturel local. Le montant alloué à cette action est de 40 000 €.

Les publics ciblés sont les communes, les communautés de communes et les associations.

6. Nature des dépenses

subventions aux collectivités et privés pour toutes dépenses artistiques,
subventions aux collectivités et privés pour toutes dépenses liées à l'organisation d'événements, de festivals...

7. Moyens humains

Responsable pôle Education, Culture et Patrimoines

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le bénéficiaire de la subvention est maître d'ouvrage.

Financement PNR
Montant
40 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 40 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2023	2024	2025	2026	2027
12 000 €	20 000 €	8 000 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre d'initiatives soutenues.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)(s) de mission : Marie LORINE, Chantal AURIEL

ACTIONS ÉDUCATIVES EN DIRECTION DU JEUNE PUBLIC

Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 22. Renforcer l'action éducative à l'environnement, aux patrimoines et au développement durable

Objectif : O14-Assurer l'éducation à l'environnement et aux patrimoines

Projet : CP5-P30-A01-Des appels à projets en direction du jeune public des établissements scolaires et des structures de loisirs

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Le Parc accompagne les projets en éducation à l'environnement et au développement durable des établissements scolaires et des accueils de loisirs des communes du Parc et des Villes-Portes. Au cours de ces projets, les jeunes sont amenés à découvrir leur territoire, rencontrer des professionnels et mener des actions concrètes. Les critères pour être retenu sont : l'ancrage dans le territoire de vie du jeune, la durée du projet, la qualité et le lien avec les enjeux du territoire.

En 2022/2023, le Parc finance 50 projets dans les établissements du primaire et du secondaire, soit plus de 190 demi-journées d'animations. Les animations sont accompagnées par des structures partenaires (la ferme d'Ecancourt, le CPN de la Vallée du Sausseron, l'association La Source-Villarceaux, l'association le Bois Gourmand, des guides conférencières, des intervenants indépendants...). Au cours de ces projets, le Parc expérimente de nouvelles thématiques ou approches comme l'école du dehors, les mobilités douces, l'énergie, l'écoconstruction...

En fin d'année scolaire, le Parc invite les classes à restituer leurs travaux auprès des parents, d'habitants ou élus de la commune. Ces restitutions prennent la forme d'événements festifs ou rencontres dans l'école. Ainsi l'année dernière, l'école de la Chapelle-en-Vexin a invité les parents à découvrir les travaux réalisés avec une artiste sur le patrimoine de la commune, l'école de Vétheuil a réalisé un carnet de balade sur la réserve des coteaux de la Seine. Ce carnet a été distribué à tous les parents.

Le Parc fait l'acquisition de matériel pédagogique comme des outils d'observation, du matériel de jardinage ou d'expérimentation scientifique. Ce matériel peut être mis à disposition des enseignants.

Par terminer, les prestataires sont invités à des temps d'échanges et de sensibilisation pour les inviter à mutualiser leurs ressources et monter en compétence sur leurs pratiques.

3. Objectifs de l'action

- Renforcer la démarche de projets fédérateurs en impliquant mieux les communes et communauté de communes, en concertation avec l'Education nationale, partenaires institutionnels; associations et structures éducatives;
- Favoriser le développement d'actions en éducation à l'environnement et au territoire dans chaque établissement scolaire et structures de loisirs;
- Permettre à chaque jeune de développer une culture environnementale.

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/10/2023

Demande de démarrage anticipé : oui

Date de fin prévisionnelle : 01/10/2025

5. Descriptif de l'action

L'objet de la fiche est :

- de favoriser la sensibilisation à l'environnement dans les établissements scolaires et les accueils de loisirs du Parc et des Villes-portes en accompagnant les projets des enseignants et des animateurs par

la mise en place d'ateliers, la rencontre de professionnel et de chercheurs, la visite de sites naturels et industriels. Les thématiques pourront être autour de la biodiversité, l'alimentation, le patrimoine culturel dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire, le cadre de vie et les mobilités, les énergies, l'école du dehors.

- de développer quelques séjours expérimentaux sur le territoire. Ces séjours permettront aux enseignants d'aborder des thématiques comme la culture, l'alimentation, les mobilités.

- d'accompagner les restitutions des classes et des structures d'accueil (au sein de leur structure) qui ont mené un projet avec le Parc par l'édition de livrets, d'affiches ou panneaux d'exposition cela afin de favoriser la diffusion des travaux des jeunes.

- d'éditer un livret pour présenter les actions éducatives aux établissements scolaires et aux accueils de loisirs.

De favoriser la restitution des projets par l'édition de documents comme des panneaux d'exposition ou de livrets.

- de mettre en place un temps d'échange et sensibilisation des prestataires éducatifs sur de nouvelles thématiques.

L'action va permettre le financement des prestataires éducatifs qui interviennent sur les projets, de financer la conception et l'impression des livrets permettant aux enseignants et aux animateurs de se saisir des propositions éducatives, de financer l'achat de matériels pédagogiques, de financer la conception et l'impression des restitutions des écoles, de financer un prestataire pour l'animation d'une journée réseau des partenaires éducatifs.

6. Nature des dépenses

Prestations d'éducation à l'environnement,

Prestations d'éducation artistique et visuelle,

Matériel pédagogique, matériel pour les chantiers, fongibles...

7. Moyens humains

En interne (chargés.es de projets éducatifs, chargée de communication, chargée de mission culture, chargé.e de mission environnement) : 0.3 ETP

En externe : prestataires éducatifs, prestataires pour la conception et la diffusion des documents de communication et de valorisation des actions éducatives, prestataires pour la location et l'acquisition de matériel pour les événements et des les animations, prestataires pour la maintenance des événements

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
42 500,00 €	M.O. Parc	42 500,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 42 500,00 €

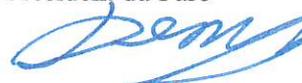
Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2023	2024	2025	2026	2027
1 000 €	33 000 €	8 500 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre d'animations, nombre de classes, nombre d'écoles, nombre de participants, nombre d'animations réalisées, nombre de communes.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)(s) de mission : Léa PETARD

**POURSUITE DE LA CRÉATION DES OUTILS PÉDAGOGIQUES "CENTRE
D'INTERPRÉTATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE"**

Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 21. Développer et rendre accessible à tous la connaissance du territoire et de son patrimoine

Objectif : O07-Développer la connaissance du patrimoine et la rendre accessible à tous

Projet : CP5-P29-A04-Axe 4 : politique des publics et outils de transmission

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Labellisé Pays d'art et d'histoire en 2014, le Parc naturel régional du Vexin français est le premier PNR à recevoir ce label décerné par le Ministère de la Culture et de la Communication. Il récompense une politique ambitieuse de mise en valeur des patrimoines culturels et bâtis et encourage à la transmission des connaissances sur ces patrimoines. Depuis 2014 le Parc met donc en place des actions de valorisation des patrimoines au cœur des attentes du label. Depuis 2021, le Parc est engagé dans la création du Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine du Vexin français, permettant de répondre à une attente forte du label qui implique la création de cet outil pédagogique d'interprétation et d'appropriation. Le futur CIAP en cours de création reposera sur trois piliers : un aménagement au cœur du musée du Vexin français avec une mise à jour des contenus pédagogiques, une exposition itinérante et un mobilier pédagogique scolaire.

3. Objectifs de l'action

- protéger les éléments de patrimoine et accompagner les évolutions du territoire
- améliorer la connaissance du Vexin français et susciter des projets de recherche
- favoriser l'appropriation du territoire par les habitants et sa découverte par les populations limitrophes
- contribuer au rayonnement culturel et touristique du Vexin français
- permettre la mise en œuvre des projets thématiques du Pays d'art et d'histoire

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2023

Demande de démarrage anticipé : oui

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2026

5. Descriptif de l'action

L'exposition itinérante CIAP en cours de création présentera histoire et patrimoine du territoire de façon généraliste. Elle se composera de grands blocs thématiques (construire, habiter, travailler...) composés aussi bien de panneaux textes, iconographiques que de supports analogiques comme des maquettes par exemple. Une adaptation de l'exposition à chaque commune qui la recevra dans son itinérance permettra de compléter les contenus, afin de favoriser l'intégration sur les territoires hôtes de l'exposition. Cette adaptation sera constituée de supports d'expositions complémentaires, réalisés éventuellement dans le cadre d'une démarche associant les habitants, présentant un focus sur les patrimoines du territoire (monuments emblématiques, histoire particulière, témoignages...). Cette fiche opération permettra donc la réalisation de ces supports d'expositions complémentaires et adaptés aux communes au fur et à mesure des itinérances du CIAP.

Elle pourra aussi permettre la mise à jour des blocs thématiques au fil des itinérances, ainsi que l'achat de mobilier pour faciliter son intégration dans les espaces la recevant (chaises etc).

Enfin, elle permettra l'achat éventuel de matériel d'exposition supplémentaire pour les contenus CIAP

du musée du Vexin français (matériels numériques, mobiliers etc).

6. Nature des dépenses

Cette fiche financera la création de supports d'exposition (scénographie, fabrication...), l'achat de mobilier et de matériels.

7. Moyens humains

Ressources humaines en interne prévisionnelles : 0.25 ETP avec la chargée de mission culture et valorisation des patrimoines mais aussi la responsable de pôle Culture, Education et Patrimoines et la responsable de la communication. Ressources humaines externes prévisionnelles : prestataire pour la fabrication des dispositifs (scénographie, fabrication de mobiliers, panneaux, supports). Appui sur les communes recevant l'exposition (habitants, élus...). Suivi de l'exposition par une groupe scientifique (universitaires, urbanistes, archivistes...)

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage et ne sollicite pas l'avance de TVA.

Coût de l'opération HT	Financement PNR	
	Taux	Montant HT
45 000,00 €	M.O. Parc	45 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 45 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2023	2024	2025	2026	2027
5 000 €	10 000 €	21 000 €	9 000 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de visiteurs, réalisation du ciap et de ses éléments constitutifs.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)(s) de mission : Marie LORINE

**MUSÉE DU VEXIN FRANÇAIS - MISE EN LUMIÈRE ET SON DES SALLES
D'EXPOSITION TEMPORAIRE ET ACQUISITION DE MATÉRIEL ÉVÉNEMENTIEL**

Type : socle investissement

1. Références à la Charte

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 19. Favoriser une vie culturelle diversifiée, de qualité, ouverte vers d'autres territoires

Objectif : O12-Développer une vie locale et culturelle

Projet : CP5-P27-A03-Mise en valeur des collections du musée du Vexin français

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

2. Contexte et motifs de l'action

Dès sa création, le Parc s'est fixé pour objectif de créer un réseau d'équipements thématiques structurants répondant à la fois à ses missions d'accueil, d'éducation et d'information des visiteurs et des habitants, à ses missions de valorisation du patrimoine et d'aménagement du territoire. Ces équipements constituent ainsi un support essentiel de la politique culturelle et touristique du Parc et de ses actions pédagogiques (musée du Vexin français, moulin de la Naze-maison de la Meunerie, musée de la Moisson, maison du Pain).

Le musée du Vexin français a ouvert ses portes en septembre 2001. En 2007, suite à l'agrandissement du site, de nouveaux espaces ont été créés : accueil, boutique, salles d'expositions temporaires et salle «Mémoires de Roches».

Pôle phare du Vexin français, le musée accueille, oriente, renseigne les visiteurs sur les ressources patrimoniales, informe sur le rôle du Parc et ses missions en touchant le public le plus large.

3. Objectifs de l'action

Renouvellement des contenus muséographiques et scénographiques du site, par la création de nouveaux dispositifs de visite.

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 04/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2027

5. Descriptif de l'action

La présente fiche opération permettra la réalisation d'une mise en lumière et son des salles d'exposition temporaire du musée, notamment par l'acquisition de spots orientables et réglables en intensité et de matériel de diffusion sonore dans les 2 salles d'expositions, permettant une adaptation à tout type d'exposition, dont la présentation d'expositions artistiques.

Il s'agira également d'acquérir du matériel pour les événements et manifestations organisés par le musée, tels que barnums, tables, chaises, mobiliers et divers équipements.

6. Nature des dépenses

achat de matériel, mobilier et équipements

aménagement intérieur

7. Moyens humains

Responsable du pôle Education, Culture et Patrimoines, chargée de projets culturels

Prestataires, électriciens, spécialistes ambiances sonores...

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage et ne sollicite pas l'avance de TVA.

Coût de l'opération HT	Financement PNR	
	Taux	Montant HT
40 000,00 €	M.O. Parc	40 000,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 40 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2023	2024	2025	2026	2027
12 000 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €	8 000 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de visiteurs, nombre de nouveaux dispositifs créés.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc



Elu référent : / Chargé(e)(s) de mission : Valérie ROGEZ-BOUBOUNELLE

COMMUNICATION
Type : socle fonctionnement

1. Références à la Charte

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc
Article : 20. Renforcer la communication et la promotion du territoire
Objectif : O13-Mener une communication institutionnelle et assurer la promotion du territoire
Projet : CP5-P31-A01-Communication institutionnelle
Priorité régionale : Moyen du Parc

2. Contexte et motifs de l'action

La Charte du Parc prévoit la mise en oeuvre d'une stratégie de communication et de promotion du territoire et de ses activités, à destination de ses habitants, de ses partenaires et de ses visiteurs. Dans le cadre de sa politique générale, le Parc communique sur ses actions tel que le prévoit sa Charte. La communication générale s'appuie essentiellement sur les supports institutionnels récurrents mais un certain nombre de supports spécifiques est aussi développé sur des actions déterminées.

En termes de communication, le Parc se veut à l'écoute des habitants et des partenaires. Il souhaite non seulement une communication descendante mais aussi permettre à tous les acteurs du développement local de s'exprimer en faisant connaître les initiatives prises sur le territoire du Parc qui concourent à la mise en oeuvre de la Charte.

Enjeux :

- appropriation du Parc et de ses actions par les élus des communes qui constituent le Parc,
- permettre d'avoir un lien régulier avec les élus du territoire pour favoriser la proximité entre élus et Parc,
- avoir une lisibilité de ses actions auprès des habitants du territoire du Parc et être un relai de ce qui s'y passe globalement,
- tendre vers un relai de l'information par les communes, les institutionnels, les associations locales voire les habitants.

3. Objectifs de l'action

Appropriation du Parc et de ses actions par les élus des communes qui constituent le Parc
Permettre d'avoir un lien régulier avec les élus du territoire pour favoriser la proximité entre élus et Parc
Avoir une lisibilité de ses actions auprès des habitants du territoire du Parc et être un relais de ce qui s'y passe globalement

4. Echancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/01/2023
Demande de démarrage anticipé : oui
Date de fin prévisionnelle : 01/01/2025

5. Descriptif de l'action

Un certain nombre d'actions permet d'assurer l'information sur les actions du Parc auprès de ses différents publics. On peut citer notamment :
le Journal du Parc "Couleurs du Vexin français", diffusé 2 fois par an. Il se présente sous un format magazine de 20 pages, largement illustré dont la partie centrale est consacrée à un dossier thématique dont une part est réservée aux initiatives locales. Les exemplaires sont distribués dans les foyers des 98 communes du Parc par les communes elles-mêmes ou un prestataire extérieur ; il est aussi diffusé auprès des partenaires et villes-portes du Parc, ce qui représente une diffusion de 40 000 exemplaires ; Il est désormais nécessaire de travailler à sa refonte et de s'appuyer en parallèle sur les

outils plus interactifs

- la Lettre des Elus : ce support est envoyé par e-mailing à l'ensemble des élus du Parc (maires, délégués, conseillers municipaux du territoire et représentants du Parc des différentes collectivités) ainsi qu'aux partenaires. Elle paraît après chaque réunion de la Commission permanente et a pour objectif d'apporter des informations ciblées sur les actions du Parc et de rendre compte de certaines décisions adoptées par les instances syndicales et de la politique générale du Parc. Sa vocation est d'être un outil d'informations interactif et rapide ;
- les documents ou outils généraux qui accompagnent la politique du Parc ;
- la maintenance et l'hébergement du site internet dont la refonte est prévue pour une meilleure lisibilité et de meilleures fonctionnalités opérationnelles notamment, en parallèle de la création du site internet Destination (pour laquelle le prestataire a été choisi en octobre 2022) ;
- il est nécessaire de renouveler les photos utilisées par le Parc dans le cadre de sa communication générale.

Ces outils contribuent à la réalisation des objectifs de valorisation des ressources locales et d'informations du public.

Globalement une réactualisation de la charte graphique du Parc est prévue.

Par ailleurs il faudra mener, à l'échelle globale du Parc pour tous les supports de communication, une réflexion sur l'éventuelle adaptation de la charte graphique et donc de certains outils récurrents pour assurer une évolution de l'image Parc.

6. Nature des dépenses

Fonctionnement

7. Moyens humains

Responsable Communication du Parc : ressources humaines internes prévisionnelles : 1 personne, 1 ETP
Ressources humaines externes prévisionnelles : graphistes pour conception et maquettage des supports de communication et publications, imprimeurs, prestataires pour la diffusion, encarts presse.

8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

Coût de l'opération TTC	Financement PNR	
	Taux	Montant TTC
41 250,00 €	M.O. Parc	41 250,00 €

Plan de financement :

- Subvention Parc : 41 250,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

2023	2024	2025	2026	2027
20 150 €	13 250 €	7 850 €	0 €	0 €

9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de documents diffusés, nombre de documents édités, relais par les communes et autres partenaires, nombre de personnes touchées (facebook, instagram, internet...).

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc

